

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

17 JUIN 2013

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2013

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Ministre de la Jeunesse, de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale.

Arrête :

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement, au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article unique

Les moyens prévus au budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2013 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros)

	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES	9.322.381	-111.020	9.211.361
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL	2.705	309	3.014
Total général	9.325.086	-110.711	9.214.375
dont subdivisions générales	9.234.364	-111.696	9.122.668
dont subdivisions particulières	90.722	985	91.707

Bruxelles, le 12/06/2013

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET
Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE
Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK
Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

**AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR
L'ANNEE BUDGETAIRE 2013**

<i>(En milliers d'euros)</i>					
Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE					
08.01.00	----	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	-	-	-
08.03.00	0810	Versements des soldes des fonds budgétaires supprimés	-	-	-
08.04.00	0810	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	-	-	-
11.01.00	1111	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	13.205	2.008	15.213
11.02.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	-	-	-
11.03.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	13.204	2.405	15.609
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.320	-154	1.166
12.01.00	1211	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	3.930	-	3.930
16.01.00	1612	Produits divers	4.505	3.557	8.062
16.02.00	1612	Remboursement de sommes indûment versées	540	-410	130
16.03.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	126	-	126
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.615	124	3.739
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	37	-	37
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	-	8.924
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	3.668	-	3.668
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	-	7	7
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	10.000	-	10.000
29.01.00	2610 2110	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	3.300	-	3.300
36.01.00	3650	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	1.500	-	1.500
38.01.00	3850	Récupération des déficits des comptables condamnés par la Cour des comptes	-	-	-
46.01.00	4942	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.264.106	-36.046	2.228.060
46.02.00	4942	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	6.400.452	-88.480	6.311.972
46.05.00	4941	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	74.947	711	75.658

<i>(En milliers d'euros)</i>					
Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
46.06.00	4531	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	-	-	-
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	-	-	-
46.08.00	4930 4910	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100	-	100
46.09.00	4930	Contribution exceptionnelle de la Région wallonne	20.000	-	20.000
49.31.00	4930 4943	Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi	3.883	2.567	6.450
49.32.00	1612	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	10.387	507	10.894
49.37.00	4930 4943	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	50.751	4.226	54.977
49.38.00	4930	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.892	-171	3.721
49.39.00	4930	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	11.230	67	11.297
49.41.00	4941	Dotations compensatoires de la redevance radio et télévision	324.875	-2.921	321.954
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE			9.232.497	-112.003	9.120.494
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES					
06.04.11	3810	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires -cf. D.O. 11 - P.A. 12 - F.B.M. 0101	270	-	270
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale -cf. D.O. 11 - P.A. 36 - F.B.M. 0101	24.465	-	24.465
38.40.11	3840	Recettes diverses -cf. D.O. 11 - P.A. 37 - F.B.M. 0102	-	-	-
39.14.14	3910	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne -cf. D.O. 14 - P.A. 12 - F.B.M. 1272	317	-	317
39.10.15	3910	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles -cf. D.O. 15 - P.A. 23 - F.B.M. 0101	1.755	-	1.755
49.43.16	4943	Intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination -cf. D.O. 16 - P.A. 24 - F.B.M. 1202	13.023	983	14.006
49.44.16	4943	Intervention de l'Etat fédéral dans les programmes de dépistage des cancers -cf. D.O. 16 - P.A. 24 - F.B.M. 3310	680	-	680
30.02.17	3300	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 3304	11.705	-	11.705

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 13 - F.B.M. 0101	70	-	70
16.08.20	1612	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants -cf. D.O. 20 - P.A. 15 - F.B.M. 1232	50	-	50
16.10.20	1612	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels -cf. D.O. 20 - P.A. 11 - F.B.M. 1251	4	-	4
16.13.20	1612	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter et par le Centre de formation socio-culturelle de Rossignol -cf. D.O. 20 - P.A. 05 - F.B.M. 0101	500	-	500
49.45.21	3910	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe -cf. D.O. 21 - P.A. 51 - F.B.M. 1203	20	-	20
16.09.22	1612	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. et de la Bibliothèque publique centrale de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services -cf. D.O. 22 - P.A. 11 - F.B.M. 1230	70	-	70
16.11.25	3690	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) -cf. D.O. 25 - P.A. 34 - F.B.M. 3101	2.783	-	2.783
16.24.25	1611	Recettes LTE -cf. D.O. 25 - P.A. 11 - F.B.M. 0102	100	-	100
06.05.26	3810	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif -cf. D.O. 26 - P.A. 11 - F.B.M. 1233	13.400	-	13.400
28.01.40	2610	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance -cf. D.O. 40 - P.A. 42 - F.B.M. 0101	70	-	70
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3002	4.347	-	4.347
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3001	6.000	-	6.000
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 3302	671	-	671
39.11.52	4930	Intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0102	-	-	-
39.12.52	4910 4930 4943 3910	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0103	6.194	-	6.194

<i>(En milliers d'euros)</i>					
Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.35.52	4930	Interventions des Régions en faveur de programmes en relation avec l'enseignement secondaire -cf. D.O. 52 - P.A. 91 - F.B.M. 0104	246	-	246
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur -cf. D.O. 55 - P.A. 91 - F.B.M. 0101	2.956	-	2.956
39.17.58	3910	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance -cf. D.O. 58 - P.A. 30 - F.B.M. 0101	188	-	188
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES			89.884	983	90.867
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			9.322.381	-111.020	9.211.361
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL					
SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE					
76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	-	-	-
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	1.854	291	2.145
76.03.00	7720	Recettes diverses	13	-	13
76.04.00	7632	Produits du règlement des litiges	-	16	16
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISION GENERALE			1.867	307	2.174
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES					
87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 8101	65	-	65
86.01.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs - cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 0101	200	-	200
86.02.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires - cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 8104	20	-	20
87.01.40	8720	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits -cf. D.O. 40 - P.A. 13 - F.B.M. 8201	62	2	64
87.02.47	8720	Remboursements des prêts d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 8203	491	-	491
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIERES			838	2	840
Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL			2.705	309	3.014
Total général			9.325.086	-110.711	9.214.375
dont subdivisions générales			9.234.364	-111.696	9.122.668
dont subdivisions particulières			90.722	985	91.707

Vu pour être annexé au projet de décret du

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Jean-Marc NOLLET

Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique

André ANTOINE

Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

Evelyne HUYTEBROECK

Ministre de la Jeunesse

Fadila LAANAN

Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale